

## « PARIS A DÉJÀ DU MAL À EXISTER »

De nombreux professionnels des banques fustigent le calendrier de l'annonce de la taxe sur les transactions financières, alors que l'environnement est particulièrement morose pour les marchés boursiers. « Créer une nouvelle taxe dans un environnement où les banques connaissent, pour certaines, déjà des difficultés et où les entreprises ont des besoins de capitaux importants n'est pas la meilleure idée qui soit, souligne le patron d'un grand intermédiaire. Paris a déjà du mal à exister sur les marchés internationaux, cela ne va sûrement pas l'aider. »

## Les courtiers commencent à parler de départs vers d'autres places financières comme Londres

Les professionnels s'inquiètent de l'impact d'une taxe sur les transactions financières. En l'état actuel du projet, une taxe alourdirait fortement les coûts de transaction.

« Si la volonté est de tuer la place de Paris, c'est en bonne voie », s'insurge un courtier. Comme lui, bon nombre de professionnels des banques et sociétés de courtage ne décolèrent pas sur le projet de taxation des échanges financiers. Les spécialistes fustigent le calendrier de l'annonce de cette mesure, alors que l'environnement est particulièrement morose pour les marchés boursiers. « Créer une nouvelle taxe dans un environnement où les banques connaissent, pour certaines, déjà des difficultés et où les entreprises ont des besoins de capitaux importants n'est pas la meilleure idée qui soit, souligne le patron d'un grand intermédiaire. Paris a déjà du mal à exister sur les marchés internationaux, cela ne va sûrement pas l'aider. » Ces derniers jours, les organisations de professionnels de la finance sont montées au créneau pour dénoncer les risques si la mesure ne concerne que l'Hexagone ou quelques pays.

L'impact réel sur les volumes d'activité et les éventuelles délocalisations est encore difficile à mesurer, compte tenu du flou qui demeure sur les détails d'application du projet. « Selon qu'il vise la nationalité des émetteurs, celle des intermédiaires financiers ou encore si elle est prélevée au niveau des infrastructures de mar-

ché, l'effet ne sera pas le même », souligne le responsable de l'exécution d'une banque française. « S'il s'agit du pays de résidence des courtiers ou banques qui est pris en compte, les établissements locaux risquent de souffrir : leurs clients institutionnels auront tout intérêt à choisir des salles de marchés dans des pays qui ne sont pas soumis à la taxe. Les traders haute fréquence, pour la plupart installés à Londres, ne seront que peu touchés au final », appuie Arnaud Giblat, analyste chez UBS.

« Si seuls les intermédiaires français sont concernés, on déménagera. »

**DOMINIQUE CEOLIN PRÉSIDENT D'ABC ARBITRAGE**

Les spécialistes ont encore en mémoire l'exemple suédois et plus récemment l'impôt de Bourse - arrêté fin 2007, après un important lobbying des intermédiaires. « Sa suppression avait été en partie justifiée par la perte de compétitivité qu'il engendrait : il incitait les investisseurs à recourir à des intermédiaires étrangers », note Bertrand de Saint Mars, délégué général adjoint de l'Association des marchés financiers (Amfi). Le risque est d'autant plus grand qu'aujourd'hui les investisseurs sont de plus en plus tournés vers l'international. Aussi, certains brokers com-

mencent à parler de départs vers d'autres places, telle Londres - où de nombreux courtiers comme CA Cheuvreux ou Exane, mais aussi des banques ont déjà délocalisé certaines opérations -, ou Genève, voire plus loin en Asie. « Si seuls les intermédiaires français sont concernés, on déménagera », prévient Dominique Ceolin, président d'ABC Arbitrage. « Le centre informatique de Nyse-Euronext n'est déjà plus physiquement en France, mais à Londres. Le mouvement est donc déjà bien initié... » appuie un spécialiste. Les professionnels s'interrogent aussi sur les possibilités d'exemptions comme cela existe pour certaines opérations de comptes propres au Royaume-Uni. « Sans ça, je ne vois pas très bien comment certaines activités des banques pourraient survivre, souligne un intermédiaire. La taxe pourrait, en outre, inciter des acteurs à moins se couvrir pour éviter des frais. »

Le projet de directive prévoit pour l'instant une taxe de 0,1 % sur les transactions sur actions et de 0,001 % sur les dérivés. « Sur une transaction qui coûte en moyenne 15-20 points de base sur les actions pour un investisseur institutionnel (commission de courtage, frais aux opérateurs de marché, règlement-livraison etc.), une taxe à 10 points de base (0,1 %) impliquerait ainsi une nette augmentation », reprend Arnaud Giblat. « La marge unitaire opérationnelle de nombre d'opérations de marché est inférieure à la taxe prévue », ajoute Dominique Ceolin.

MARINA ALCARAZ

## Le Royaume-Uni prélève une taxe sur les actions

Le droit de timbre est payé par l'acheteur d'actions et équivaut à 0,5 % du montant de la transaction.

Au Royaume-Uni, un droit de timbre est exigé sur les transactions en actions. Il a rapporté 3 milliards de livres (3,6 milliards d'euros) au Trésor britannique pour l'exercice fiscal clos en mars 2011, après un pic de 4,2 milliards pour l'année finissant en mars 2008.

Le droit de timbre, qui date de 1986 dans sa forme actuelle mais existait sous d'autres formes bien avant, équivaut outre-Manche à 0,5 % du montant de la transaction. L'acheteur de 1.000 livres d'actions paie ainsi 5 livres de taxe, la somme étant arrondie au penny le plus proche. Cet impôt porte sur les actions de sociétés britanniques quelle que soit leur place de cotation, les actions de sociétés étrangères cotées au Royaume-Uni, les options sur actions, les droits de souscription d'actions et toute autre forme de produits adossés à des actions. Le droit de timbre n'est pas exigible sur les achats de nouvelles actions émises par les entreprises. Dans le cadre d'une offre d'échange, le droit de timbre est exigible.

En revanche, l'attribution gratuite d'actions ne donne pas lieu au prélèvement de la taxe. L'achat de parts d'un fonds actions, lui aussi exempté de la taxe, le gestionnaire ayant acquitté les droits de timbre. Les activités des teneurs de marchés d'actions sont exemptées elles aussi de cet impôt. Les transactions non électroniques, qui impliquent un document physique de transfert et sont bien plus rares puisqu'elles ont rapporté moins de 10 % du rendement 2011 de cette taxe, sont exemptées de droit de timbre lorsqu'elles sont inférieures à 1.000 livres. La somme collectée est par ailleurs arrondie à la tranche de 5 livres la plus proche. Une transaction de 1.050 coûtera ainsi à l'acheteur 10 livres. Il devra régler lui-même le fisc alors que le courtier s'en occupe pour les transactions électroniques et refacture ensuite à son client.

Pour la City, qui bénéficie de l'opposition du gouvernement Cameron à une taxe sur les transactions financières en général,

## SUISSE

## Le président de la banque centrale suisse jette l'éponge

Une semaine après l'éclatement de l'affaire qui porte son nom, Philipp Hildebrand, le président de la Banque nationale suisse, a démissionné hier de son mandat. Successeur probable, le numéro deux de l'institut d'émission, Thomas Jordan, quarante-huit ans comme Philipp Hildebrand, assure d'ores et déjà l'intérim. Le président démissionnaire a fini par céder aux demandes qui ont suivi la révélation par Christoph Blocher, un haut responsable du principal parti de la Confédération (l'Union démocratique du centre, d'orientation conservatrice et anti-immigré), d'une transaction portant sur 500.000 dollars américains réalisée le 15 août par sa femme, Kashiya. Une transaction que la commercante en œuvres d'arts ancienne négociatrice sur le marché new-yorkais, a justifié en affirmant qu'environ les trois quarts de ses achats et ventes d'œuvres d'art s'effectuent en billets verts.

Plus-value de 50.000 euros L'opération a permis à la femme du président démissionnaire d'enregistrer une plus-value de quelque 60.000 francs suisses (50.000 euros) en moins de trois mois. Une fois connue, la transaction a éveillé le soupçon que Philipp Hildebrand aurait pu conseiller son épouse : elle a

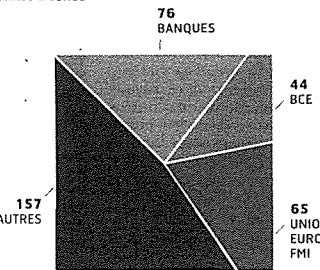
précédé de deux jours la mesure de la banque centrale suisse qui a fermé le franc suisse : ne pas lui permettre s'échanger en de 1,20 par euro.

Les soutiens appuyés à Philipp Hildebrand par la présidente de la Banque nationale suisse, Eveline Dagnelidze, et par l'Union démocratique du centre, n'ont pas suffi à faire que le patron de la Banque nationale suisse reste à son poste. La nouvelle direction de la banque a été nommée par le conseil d'administration de la banque privée Sarasin & Partners. Une transaction que la commercante en œuvres d'arts ancienne négociatrice sur le marché new-yorkais, a justifié en affirmant qu'environ les trois quarts de ses achats et ventes d'œuvres d'art s'effectuent en billets verts.

## UNION EUROPÉENNE

## Grèce : davantage de prêts en vue pour les banques

LA DÉTENTION DE LA DETTE SOUVERAINE GRECQUE EN MILLIARDS D'EUROS



IDE / SOURCES : BLOOMBERG, BIS, EBA, FHLB, BIC CAPITAL MARKET

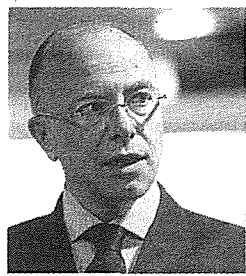
La mission de la troïka qui est à Athènes dès aujourd'hui sera essentielle pour l'adoption par les Européens d'un second programme de financements à la Grèce. Un programme chiffré jusqu'ici à 130 milliards d'euros et intégrant une décote de l'ordre de 100 milliards d'euros de la dette souveraine grecque détenue par les créanciers privés. Objectif : ramener le ratio dette sur PIB à 120 % à l'horizon 2020. Après une semaine de travaux préparatoires, la troïka commencera le 16 janvier les discussions officielles au plus haut niveau du gouvernement. En toile de fond, un déficit public qui s'est élevé à environ 10 % du PIB à la fin 2011, une dette publique qui correspond à 160 % du PIB et une récession qui n'en finit pas (-6 % du PIB en 2011 ; -3 % attendus par le FMI en 2012).

banques qui possèdent arrivant à maturité (pour 37 milliards d'euros) à 30 ans avec une décote de 50 %. D'autre part, il est plus probable que le ratio de 120 % de la dette en 2020. Et ce, en poursuite de la récession. La production industrielle grecque a fondu de 10 % en 2011, les premiers mois annoncés hier du bulletin de statistiques. De tant que le FMI ont démenté à elle-même le négatif nominal de valeur pourrait s'élever : sources officielles : chiffré à 75/80 % de décote. Des sources créanciers privés pour les banques concevaient être amenée à une baisse de 55 % et obligations grecques cas, il faudrait prévoir aux banques grecques somme plus élevée de 30 milliards d'euros pour le second pro-

## Le « oui, mais » des socialistes français

Favorable à une taxe sur les transactions financières, qu'il a proposée à plusieurs reprises sans succès au Parlement, le PS veut connaître les « conditions », avant de dire s'il votera le dispositif proposé par Nicolas Sarkozy.

Après la « règle d'or », la taxe sur les transactions financières, le PS voit dans la dernière proposition de Nicolas Sarkozy un nouveau piège. Après quelques heures d'atmosphère, les socialistes semblent avoir arrêté leur position sur le sujet : un oui, sous condition. « Je suis pour cette taxe », mais avant de la voter « je vais essayer d'abord d'en connaître les termes », a déclaré hier soir François Hollande sur Canal+. Bernard Cazeneuve, l'un des porte-parole du candidat socialiste, a également indiqué hier que les socialistes veulent



Bernard Cazeneuve veut connaître le montant et les conditions.

che insiste aussi sur le fait qu'il en fut de même au Parlement européen au mois de mars où le texte proposé par les socialistes européens a été rejeté par les libéraux.

« Je répète seule ». « A trois mois et demi de la présidentielle, Nicolas Sarkozy nous ressort le sujet. Pourquoi ? » interroge Bernard Cazeneuve. Parce que, à chaque fois qu'il essaie de promouvoir une idée de droite qui se révèle mauvaise, comme la TVA sociale, il s'empare ensuite d'une bonne idée de gauche pour passer à autre chose ! Du coup, tant qu'ils ne connaîtront pas le montant de la recette et les conditions de la mise en œuvre, les socialistes refusent de donner un blanc-seing à la majorité.

« Je répète que pour qu'elle soit efficace, il faut qu'elle soit européenne immédiatement », a déclaré hier Benoît Hamon, porte-parole du PS. Ensuite, il faut qu'elle puisse dégager une recette suffisante pour qu'elle ait un intérêt pour la collectivité. Il a appelé que le PS voulait « une taxe d'un